

**DELIB 02-2022**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 31 mars 2022 à 20h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 17 Date de la convocation : 24/03/2022  
En exercice : 19 Date d'affichage : 24/03/2022  
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et deux et les trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Maud FLAMANT, Marie-Rose LADOWITCH, Marie-Pascale PRADES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES  
Messieurs Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Paul SALVAN, Daniel MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Alain VEUILLET

Excusés : Mesdames Sylvie CALAS et Myriam MADAULE

Secrétaire de séance : Daniel MONTAGNE

La séance débute à 20h05

Objet de la délibération : **BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2021**

Un extrait du compte de gestion 2021 a été envoyé par voie dématérialisée aux élus le 07 mars 2022.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

M. le maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstentions : 0),  
**APPROUVE** le compte de gestion 2021 de la commune.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

  
